

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : SAS SEAFLOATEC

Commune et département) : Grimaud

Adresse : 890 chemin du Peyrat

Téléphone : 06 49 47 86 78

Responsable du projet : Monsieur Lionel PEAN

Email : lp@seafloatech.com Téléphone : 06 49 47 86 78

Nom du projet : Mise en œuvre d'un Dispositif expérimental de mouillages écologiques SEAFLOATECH , alternative aux mouillages forains et arts antérieurs , sur la commune de Saint Tropez (83).

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier soumis à examen au cas par cas

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Les plaisanciers jettent l'ancre au large des ports et des rivages et leurs mouillages peuvent provoquer des dégâts considérables sur les fonds marins. Encadrés par la Loi sur la nature de 1976, la Loi littoral de 1986, la Loi sur l'eau de 1992, le Grenelle de la mer de juin 2009 et dernièrement Arrêté Préfectoral N° 123/2019 fixant le cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales

SEAFLOATECH a développé un Dispositif composé de SEAFLOATECH Pod et SEAFLOATECH Mooring luttant contre la dégradation des herbiers de posidonie liée au mouillage des navires de grande taille (au-delà de 24 mètres), t'encadrer le mouillage et l'arrêt des navires, assurant la sécurité des personnes et des biens, participant à la conservation du bon état écologique des eaux, à la sécurité de la navigation et aux intérêts de la Nation

SEAFLOATECH, en partenariat avec la Commune de Saint Tropez, souhaite la mise en place d'un Dispositif d'ancrages de type de type écologiques surmontée d'une plateforme d'accueil pour 4 navires de 30 mètres et 2 de 20 mètres et également la mise en place de services : accueil et placement des bateaux, assistance à l'amarrage , charte du plaisancier responsable, mise à disposition de sanitaires à terre, affichage des informations relatives à la navigation, récupération des déchets à terre, mise à disposition de moyens dédiés au débarquement et à l'embarquement

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Figure 1 : Localisation de la zone de projet sur une carte IGN 1/25000^e – Source : ©Géoportail, ©IGN, CRIGE PACA, Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Département du Var



Figure 2 : Localisation de la zone de projet par rapport aux sites Natura 2000, échelle –
Source : ©carto-geo.ide, DREAL PACA

Nom de la commune : **Saint-Tropez**

N° Département : **83**

Lieu-dit : -

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : -

n° de site(s) : -

Hors site(s) Natura 2000 **X** A quelle distance ?

A du site n° de site(s) : **La Plaine et le Massif des Maures (FR9301622) – 6 km**

Corniche varoise (FR9301624) – 3km

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Superficie de la structure vide de bateau en position d'équilibre : 3 492 m²

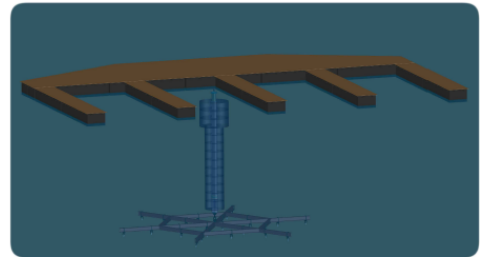
Superficie de la structure bateaux amarrés en position d'équilibre : 4 963 m²

Superficie de la structure bateaux amarrés en tension max de 30 ° : 7 502 m²

Superficie de la structure d'accueil : 740 m²

MISE A DISPOSITION D'UNE
PLATEFORME D'AMARRAGE

PRINCIPE DU MÂT & PLATEFORME VUE EN PLAN & COUPES



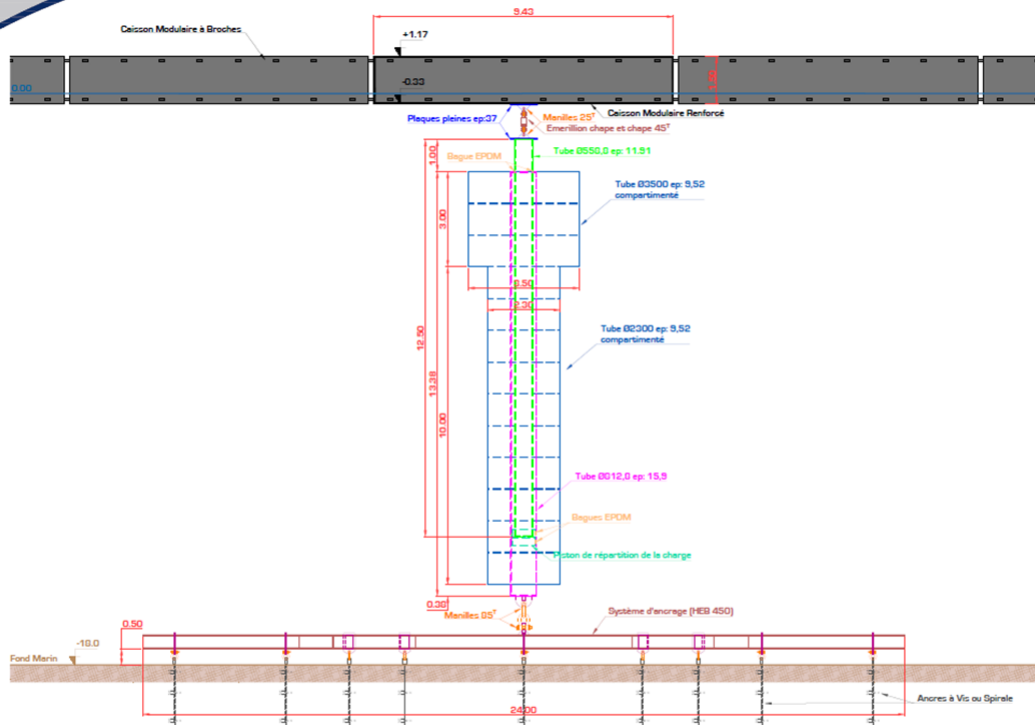
Assistant Maître d'Ouvrage :

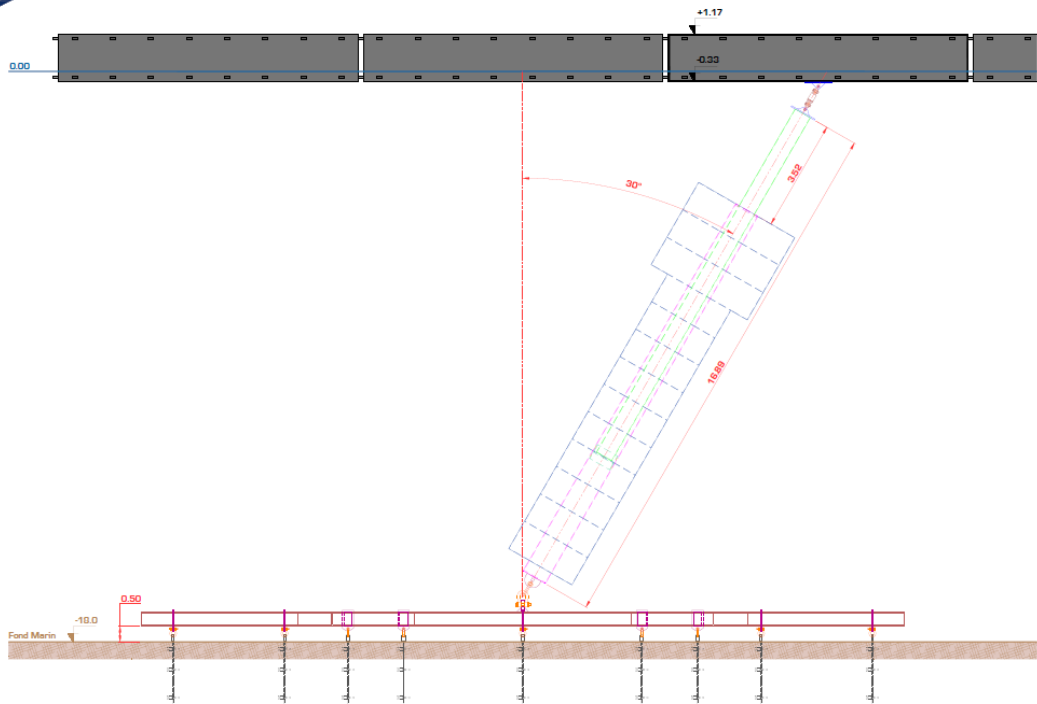


890 chemin du Peyrat ZA du Grand Pont 83310 Grimaud, France
Tel: +33(0)4.94.97.05.25 - Fax: +33(0)4.94.81.53.89
E-mail: contact@corintheing.com - Web: www.corintheing.com

Révisions			
Ind.	Date	Désignation	
0	30-03-2020	1 ^{ère} Emission	
Ech : Cf. A3		Aff : CORSEAFLO 26-2020	Des : FVI Plan : SFT-MP30-4-PRI-01-0 P: 1/7

Ce document est confidentiel et dédié à l'usage exclusif de ses destinataires. Il est protégé par des droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation de ce document non conforme à son destination, toute réimpression, toute diffusion ou toute utilisation sans la permission écrite de SEAFLOATECH, Copyright©SEAFLOATECH. Tous droits réservés.





PROJET



MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME D'AMARRAGE
PRINCIPE DU MÂT & PLATEFORME - VUE EN PLAN & COUPES

PRINCIPE DU MÂT
Position à 30°

Ech : 1/100

Aff : SFTMP30-4

Des : FV1

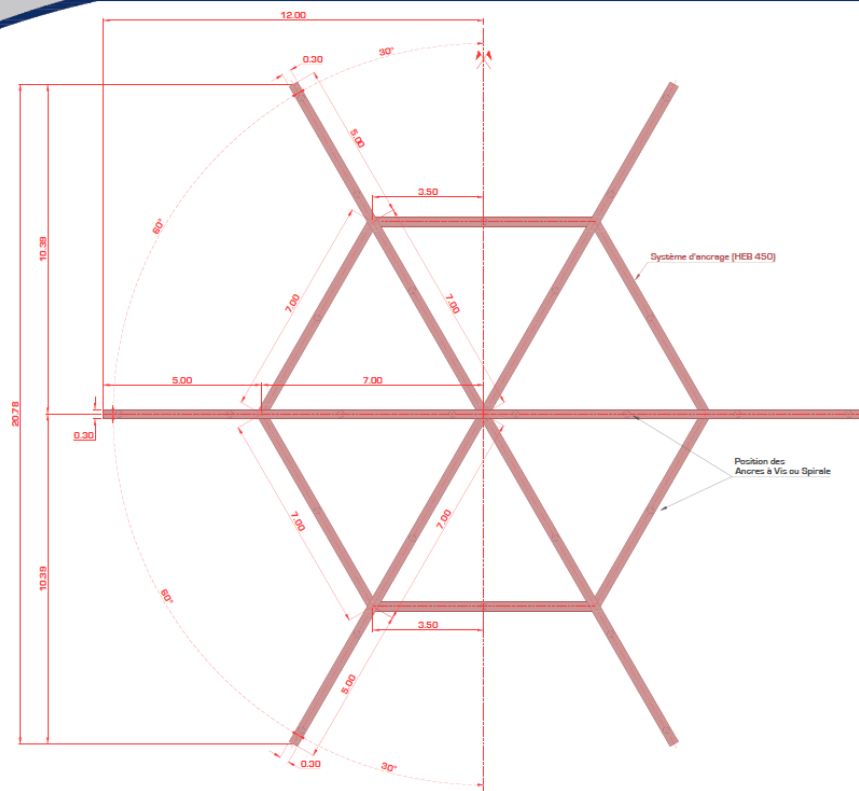
Plan : SFT-MP30-4-PR1-01-0

P: 3/7

Assistent Maître d'Ouvrage :



Ind.	Date
0	30-03-2020



PROJET



MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME D'AMARRAGE
PRINCIPE DU MÂT & PLATEFORME - VUE EN PLAN & COUPES

PRINCIPE DU SYSTEME D'ANCRAGE
Vue En Plan

Ech : 1/100

Aff : SFTMP30-4

Des : FV1

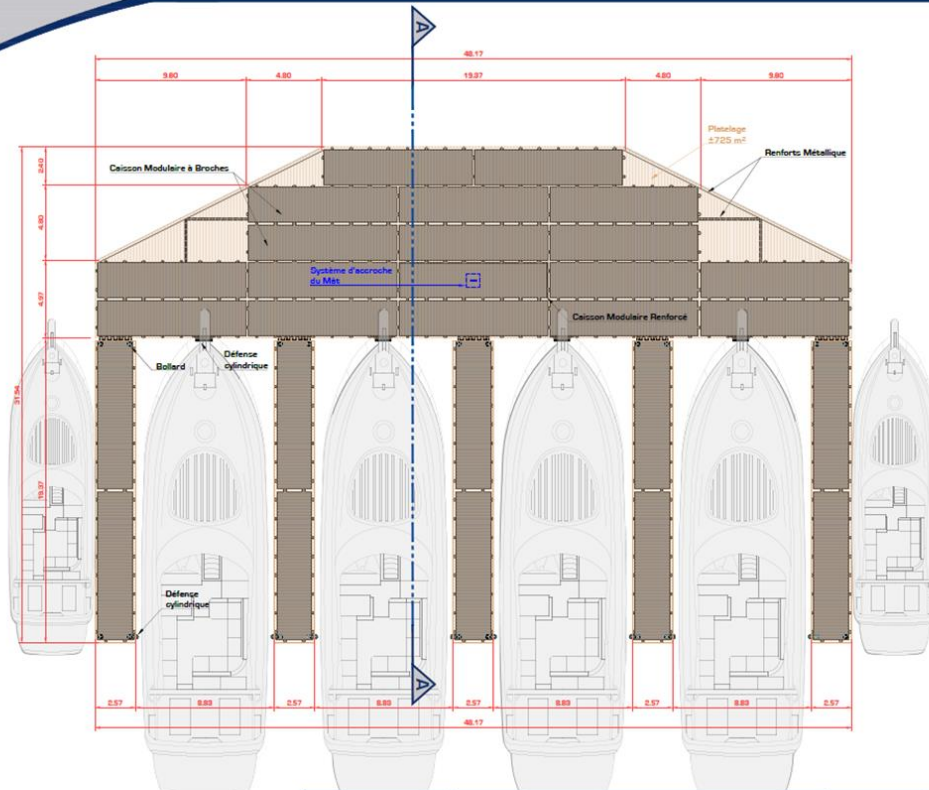
Plan : SFT-MP30-4-PR1-01-0

P: 5/7

Assistent Maître d'Ouvrage :



Ind.	Date
0	30-03-2020



PROJET



MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME D'AMARRAGE
PRINCIPE DU MÂT & PLATEFORME - VUE EN PLAN & COUPES
PRINCIPE DE LA PLATEFORME FLOTTANTE
 Vue En Plan

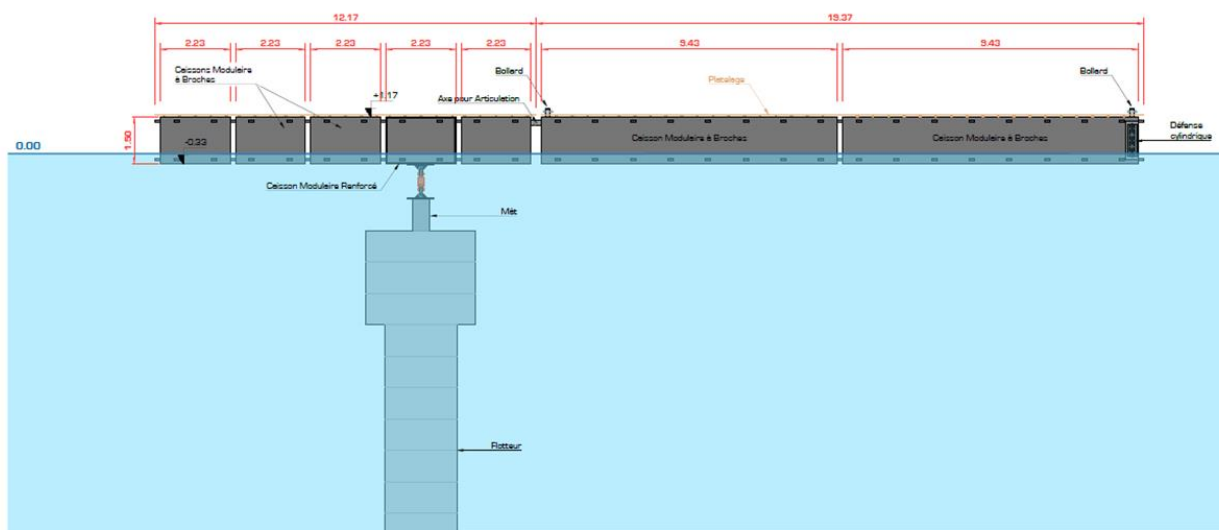
Ech : 1/200 Aff : CORSEARU 26/2020 Des : FVI

Plan : SFT-MP30-4-PR1-01-0 P: 6/7

Assistant Maître d'Ouvrage :



Ind.	Date
0	30-03-2020



PROJET



MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME D'AMARRAGE
PRINCIPE DU MÂT & PLATEFORME - VUE EN PLAN & COUPES
PRINCIPE DE LA PLATEFORME FLOTTANTE
 Coupe A A

Ech : 1/100 Aff : SFTMP30-4 Des : FVI

Plan : SFT-MP30-4-PR1-01-0 P: 7/7

Assistant Maître d'Ouvrage :



Ind.	Date
0	30-03-2020

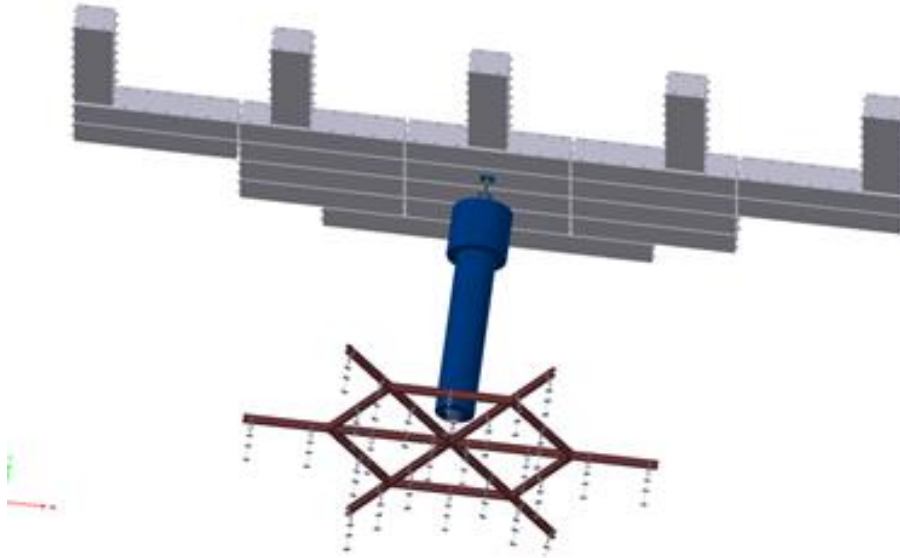


Figure 3 : Plan projet

Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

Année 2020 1 juin au 15 novembre

Possibilité d'extension saison complémentaire pour la période du 1 avril au 15 novembre 2021

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue (de tel mois à tel mois) :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : ponctuelle

d. **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet expérimental SEAFLOATECH n'entraînera pas d'interventions particulières ou de rejets pendant sa phase d'exploitation. En effet, les règlements d'exploitation et de police interdiront ces rejets. Un service de récupération des déchets sera mis en place à terre.

e. **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 750 000,00 euros HT, soit 900 000,00 euros TTC.
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation (périodes de montage et démontage)
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (périodes de montage et démontage)
- Pollutions possibles (périodes de montage et démontage)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (périodes de montage et démontage)
- Autres incidences



Figure 4 : Zone d'influence du projet – Source : ©Google Earth

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (plaisance, activités nautiques)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle (Mouillage)
- Autre : port de plaisance

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

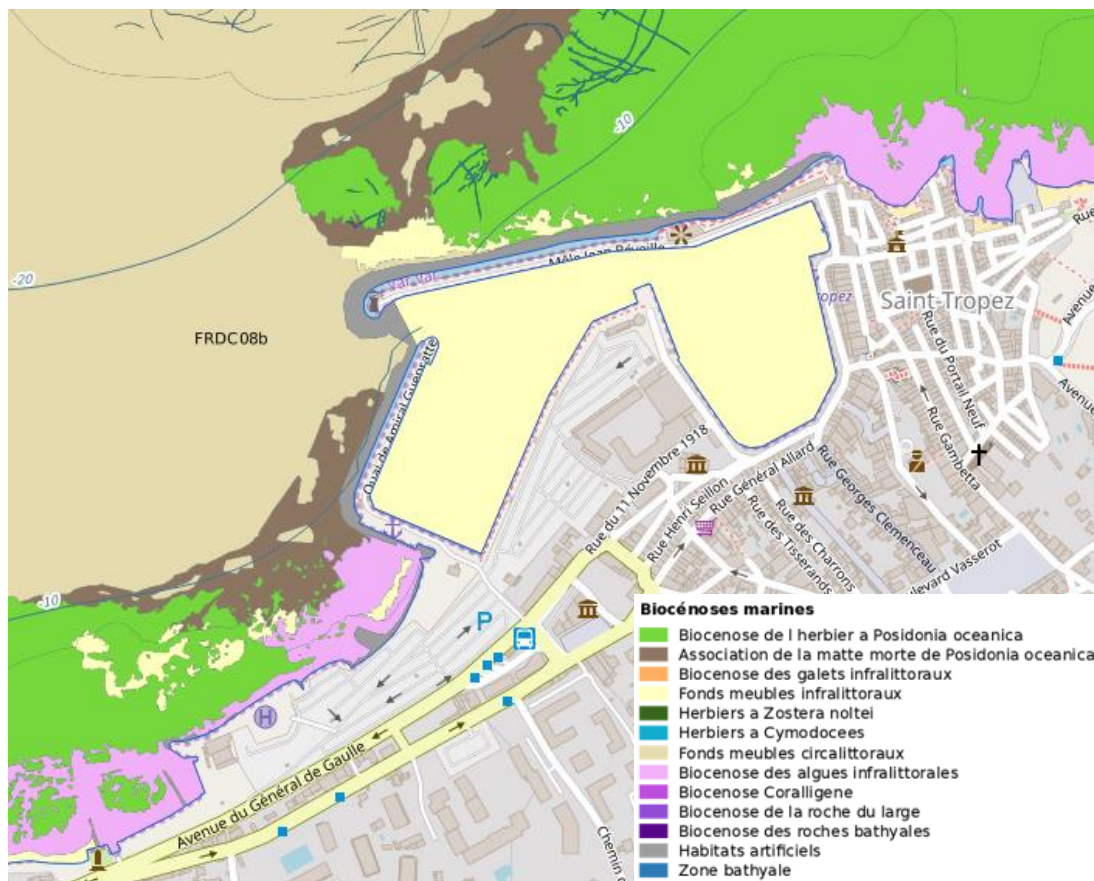




Figure 5 : DONIA EXPERT : Cartographie détaillée des habitats marins - Données consultées le '03/2019' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX (www.medtrix.fr)

PHOTOGRAPHIES DU SITE

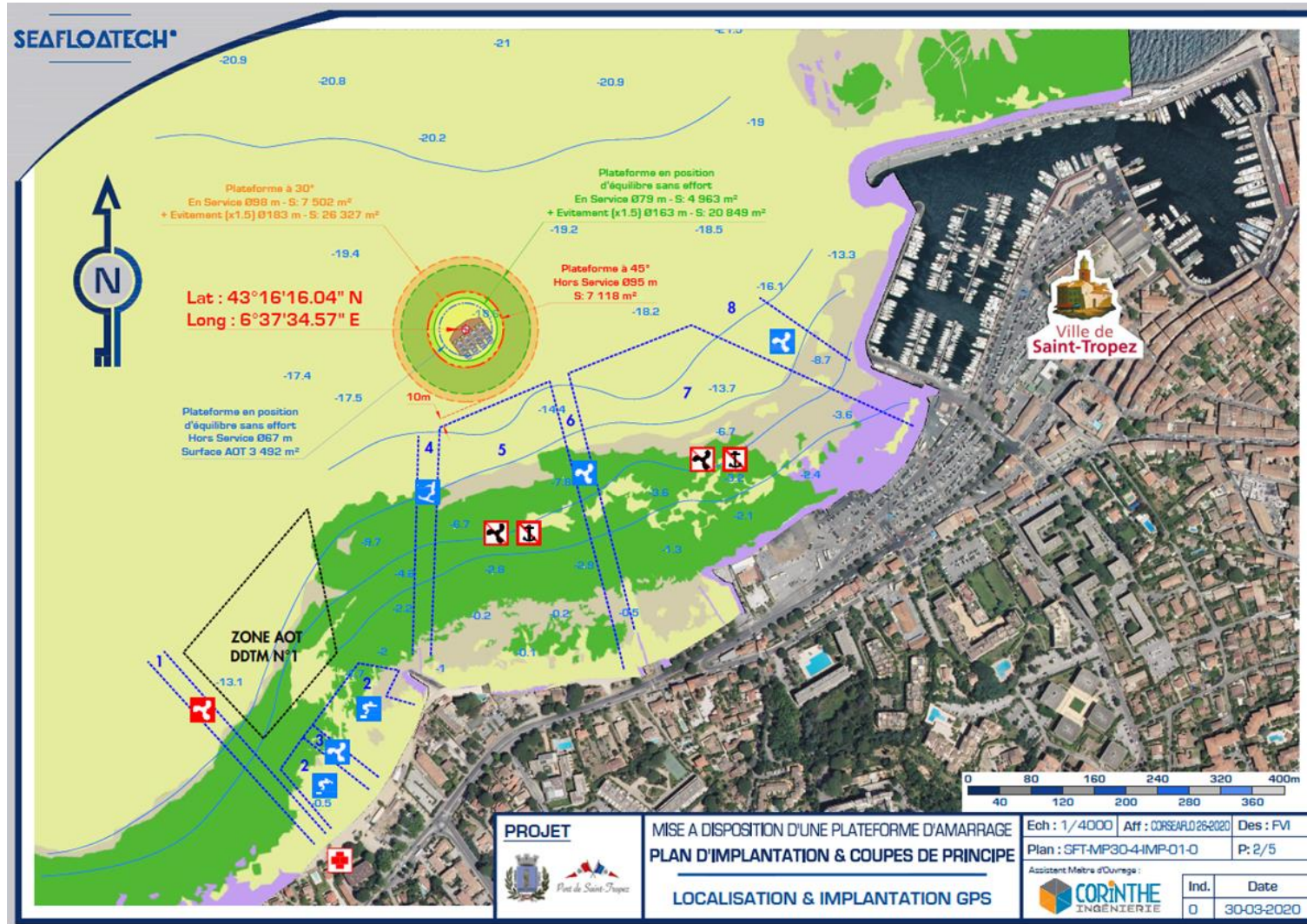


Figure 6 : Vue aérienne de la zone de projet – Source : ©Google Earth, date des images : 01/04/2018

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouses pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : Fonds meubles infralittoraux		Les fonds marins au droit du projet sont des fonds meubles infralittoraux de type : Sable non pollués
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Testudo Hermanni		-
	Emys orbicularis		
	Caretta caretta		
Invertébrés	Oxygastra curtisii		-
	Euplagia quadripunctaria		
	Coenagrion mercuriale		
	Euphydryas aurinia		
	Limoniscus violaceus		
	Lucanus cervus		
	Osmoderma eremita		
	Cerambyx cerdo		
	Pinna nobilis		-
	Corallium rubrum		-
	Palinurus elephas		
	Scyllarides latus		
	Spongia officinalis		
	Centrostephanus longispinus		
Mammifères marins	Tursiops truncatus		-
	Balaenoptera physalus		
	Balaenoptera acutorostrata		
	Delphinus delphis		
	Globicephala melas		
	Grampus griseus		
	Physeter catodon		
	Ziphius cavirostris		
	Stenella coeruleoalba		

Mammifères terrestres	Miniopterus schreibersii		-
	Myotis capaccinii		
	Rhinolophus hipposideros		
	Rhinolophus ferrumequinum		
	Myotis blythii		
	Barbastella barbastellus		
	Myotis capaccinii		
	Myotis emarginatus		
	Myotis bechsteinii		
	Myotis myotis		
Oiseaux	-	-	-
Plantes	Posidonia oceanica	X	A proximités mais pas dans l'emprise du projet experimental
Poissons	Barbus meridionalis		-
	Telestes souffia		
	Sciaena umbra		
	Epinephelus marginatus		

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet expérimental SEAFLOATECH n'entraînera pas la destruction ou la détérioration d'habitat ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire. En effet, la zone est constituée de fonds marins infralittoraux non pollués Ils sont ainsi très pauvres et ne constituent pas d'habitats propices au développement des espèces.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet expérimental SEAFLOATECH n'entraînera pas la destruction d'espèces mais pourra perturber les espèces vagiles présentes sur le secteur des travaux. Ces espèces fuiront la zone durant les travaux et la recolonisera naturellement en période d'exploitation du projet.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

La zone de projet ne se situant pas dans un secteur propice à la réalisation des fonctions vitales des espèces (absence de cavités, sédiments pauvres, herbiers), celles-ci ne seront pas perturbées à ce niveau-là.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet expérimental SEAFLOATECH n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000 de la Corniche varoise qui se situe à environ 3km. En effet, les impacts des travaux seront cantonnés à l'enceinte de montage, ou de mise en place des ancrs à vis et n'atteindront pas le périmètre de la zone protégée. Par ailleurs, les travaux n'auront pas d'incidences sur les espèces d'intérêt communautaire citées dans le Formulaire Standard de Données de la zone Natura 2000.

Le projet n'aura pas non plus d'incidences sur le site Natura 2000 de la Plaine et du Massif des Maures, situé à plus de 6km en milieu terrestre.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : GRIMAUD

Le (date) : 8 avril 2020

Signature :

SEAFLOATECH SAS
PARC MARCHAM, 890 CHEMIN DU PEYRAT
ZA DU GRAND PONT
83310 GRIMAUD - FRANCE
RCS FREJUS 882 610 801

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»